

**MAIRIE D'AUZANCES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2024 – 64 en date du 16 Septembre 2024**  
**portant signature de la charte d'engagement du projet Sensibilis'haie**  
**porté par la Fédération Nationale des Chasseurs**

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-quatre, le seize Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre 2024

**Présents :** Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pol GILBERT, Françoise SUDI GUIRAL, Marie-Claude BOUGNOUX, Christine BICHON-MOREL, Fabien JAMME, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pascal HELION, Serge DESBOUDARD.

**Absents / Excusés :** Chrystelle VAXIVIERE, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

**Pouvoirs :** Chrystelle VAXIVIERE à Leilha BERTHON

**Secrétaire de séance :** Christine BICHON-MOREL

\*\*\*\*\*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la charte d'engagement du projet Sensibilis'haie annexée à la présente délibération et proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par la Fédération des Chasseurs porteuse du projet. Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie. Le principe est le suivant : la fédération fournit un kit de plantation et la commune plante une haie d'arbres variés sur une de ses parcelles.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une rencontre sur site, un espace au sein du Groupe Scolaire Fernand Gory a été retenu comme lieu d'implantation de la haie entre les deux parties.

Les engagements de la commune d'Auzances sont notamment de :

- Respecter le guide de plantation fourni par la Fédération Nationale des Chasseurs pour la mise en place de la haie,
- Préparer le chantier de plantation (tranchée pour planter),
- Maintenir la haie en place pour une durée d'au moins 10 ans,
- Organiser un chantier participatif (habitants, enfants, parents, écoles...) afin de promouvoir l'intérêt de la plantation de la haie,
- Installer le panneau pédagogique fourni avec le kit...

Considérant l'intérêt écologique et environnementale d'une telle action, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer la charte d'engagement du projet Sensibilis'haie proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs, représentée par la Fédération des Chasseurs porteuse du projet, annexée à la présente délibération,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire,  
A Auzances, le 16 Septembre 2024  
Le Maire,

**Françoise SIMON**



Accusé de réception en préfecture  
023-212301303-20240916-2024-64-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024